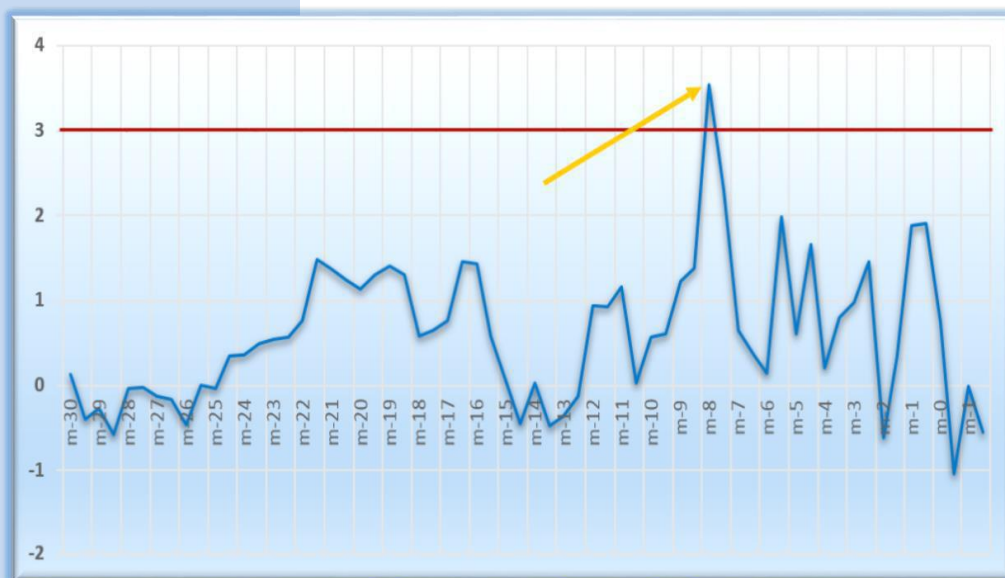




**INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) AU SEIN DE  
L'UEMOA**



**Note d'analyse du mois de février 2023**

**Date de parution : mars 2023**

## SOMMAIRE

I.	NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS.....	2
II.	RESUME.....	3
III.	EVOLUTION MENSUELLE.....	3
3.1	Au niveau régional.....	3
3.2	Au niveau des Etats .....	4
IV.	EVOLUTION ANNUELLE.....	9
V.	ANNEXES.....	10
	Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA .....	10
	Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA .....	10
	Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2023) .....	11
	Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2023).....	11
	Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union.....	12
	Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices des fonctions de consommation.....	12
	Tableau 7: Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices de la nomenclature secondaire .....	12
	Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (en janvier 2023 et février 2023) .....	13
	Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union.....	13

## I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

### ***L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA base 100 en 2014***

*Depuis octobre 2018, l'IHPC de l'Union a changé de base. En effet, l'UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2008 à l'IHPC base 100 en 2014. Ce dernier indice a été validé par le règlement N°03/2017/CM/UEMOA portant adoption des modalités d'élaboration et de calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au sein des Etats membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2014). Les calculs de l'inflation dans l'Union se font à partir de cet indice base 2014 depuis janvier 2017. C'est un indice de type Laspeyres. Dans chacun des huit pays de l'Union, quatre ou cinq zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire de chaque Etat. Les pondérations sont issues des dépenses de consommation qui proviennent des enquêtes de consommation et/ou de suivi de la pauvreté à couverture nationale réalisées auprès des ménages entre 2011 et 2014. Ce travail a permis de déterminer les dépenses de consommation suivant la nomenclature NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose). Ces dépenses ont été ramenées en 2014 en utilisant le taux d'inflation de la période, au cas où l'enquête ne serait pas réalisée au cours de l'année 2014. Les paniers des pays contiennent en moyenne plus de **650** variétés et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **1403** et **5182** suivant les Etats. Dans les Etats de l'UEMOA, au minimum **7400** relevés sont effectués chaque mois.*

*Tableau : Statistiques des bases de données IHPC base 2014 des pays de l'UEMOA*

<i>Union</i>	<i>Nombre de variétés</i>	<i>Nombre de Points de Ventes</i>	<i>Nombre de produits élémentaires</i>	<i>Nombre de relevés</i>
<i>Moyenne</i>	<i>652</i>	<i>2 387</i>	<i>12 664</i>	<i>15 859</i>
<i>Min</i>	<i>573</i>	<i>1 403</i>	<i>6 028</i>	<i>7 413</i>
<i>Max</i>	<i>722</i>	<i>5 182</i>	<i>19 073</i>	<i>30 520</i>

*Source : Commission de l'UEMOA*

## II. RESUME

**En février 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) dans la zone UEMOA est de 119,1. Il marque une légère hausse de 0,1% par rapport à son niveau de janvier 2023. Comparativement à son niveau de novembre 2022 et de février 2022, l'indice a respectivement replié de 0,6% et augmenté de 5,7%.**

En rythme mensuel, l'évolution de l'indice régional est la résultante d'une part des hausses du niveau global des prix observés en Guinée-Bissau (0,7%), en Côte d'Ivoire (0,4%), au Sénégal (0,4%) et au Burkina Faso (0,3%) et d'autre part des évolutions à la baisse des niveaux de prix au Togo (-1,1%), au Niger (-0,3%) et au Mali (-0,3%). Au Bénin, l'indice est demeuré quasi stable en variation mensuelle en février 2023.

**Quant au taux d'inflation en moyenne annuelle de février 2023, il est de 7,3% au niveau régional.** En effet, cette inflation est supérieure à 3,0% dans la quasi-totalité des Etats membres de l'Union. Ainsi, par ordre décroissant, les taux d'inflation sont de 13,7% au Burkina Faso, 10,3% au Sénégal, 9,3% au Mali, 8,5% en Guinée-Bissau, 7,3% au Togo, 5,2% en Côte d'Ivoire, 3,6% au Niger et 1,2% au Bénin.

## III. EVOLUTION MENSUELLE

### 3.1 Au niveau régional

**En février 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est établi à 119,1 dans l'Union. Ainsi, l'indice a augmenté de 0,1% par rapport au mois de janvier 2023.**

L'évolution mensuelle de l'indice régional est portée par la hausse du niveau général des prix en Guinée-Bissau (0,7%), en Côte d'Ivoire (0,4%), au Sénégal (0,4%) et au Burkina Faso (0,3%). Au Togo (-1,1%), au Niger (-0,3%) et au Mali (-0,3%), le niveau général des prix a connu un recul mais il est demeuré stable au Bénin (0,0%) au cours de la période sous revue. (Cf. Tableau 1).

Cette progression mensuelle de l'IHPC observée en février 2023 au sein de l'Union est due principalement à la hausse des prix des produits de la fonction « Transport » (0,6%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (0,4%) et « Restaurant et hôtel » (0,5%) . (Cf. Tableau 2).

Au regard de la nomenclature secondaire, il ressort que selon la volatilité, la hausse mensuelle est en lien avec l'évolution des prix des produits de l'énergie de 1,0%. Par rapport au secteur de production, les prix sont remontés en février 2023, principalement du fait de l'augmentation des prix des produits du primaire de 0,5%. En fonction de la durabilité des biens, la régression du niveau général des prix émane essentiellement de la variation à la hausse de 0,6% du niveau des prix des biens semi-durables. Les autres rubriques de la nomenclature secondaire ont enregistré des hausses en rythme mensuel. (Cf. Tableau 3).

### 3.2 Au niveau des Etats

**Au Bénin, en février 2023, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation est demeuré stable avec un niveau affiché de 111,9. Comparativement à novembre 2022 et à février 2022, l'indice a augmenté respectivement de 1,2% et de 6,7%.**

L'évolution mensuel de l'indice global en février 2023 est marquée principalement par le renchérissement des produits pour la fonction : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,3%) et la baisse des prix des produits des fonctions « Articles d'habillement et chaussures » (-0,1%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,5%).

L'analyse de la variation en glissement annuel du niveau général des prix indique que selon la volatilité, la hausse des prix émane de toutes les rubriques avec 21,5% pour les produits de l'énergie et de 5,5% pour les produits frais. L'inflation sous-jacente est de 5,2% pour ce mois de février 2023. Au regard de l'origine des produits, la montée du niveau global des prix provient de l'augmentation du niveau des prix des produits importés de 9,5% et dans une moindre mesure (5,8%) pour les produits locaux. Par rapport aux secteurs de production des biens et services, la montée des prix fait suite à l'accroissement des prix des produits du secteur secondaire (14,2%) et de ceux des secteurs tertiaire (2,1%) et primaire (1,4%). Lorsqu'on s'intéresse au niveau des prix selon la durabilité des produits, on note que l'augmentation est ressortie au niveau des biens non-durables (11,1%) et des biens semi-durables (3,0%) . Quant aux prix des biens durables, ils ont baissé de 0,5%. (Cf. Tableau 4).

Pour ce mois de février, la hausse du niveau des prix en glissement annuel est principalement imputable à la montée du niveau des prix des fonctions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (11,7%), « Transport » (11,0%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (8,9%) et « Articles d'habillement et chaussures » (5,0%). Lorsqu'on descend au niveau des postes de consommations d'où émanent cette montée du niveaux des prix, on a principalement les farines semoules et gruaux (9,2%), poissons frais (13,3%), pâtes alimentaires (13,6%), pains (19,0%), poissons et autres produits séchés ou fumés (36,9%), huiles (56,6%), combustible liquide (70,9%), combustibles solides (26,1%), carburants et lubrifiants (19,0%), transport routier de passagers (8,1%) et tissus d'habillement (9,4%).

**En moyenne annuelle, le taux d'inflation en février 2023 est de 1,2% soit une augmentation de 0,4 point de pourcentage comparativement au mois précédent.**

**Au Burkina Faso, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en février 2023 est de 121,3 traduisant une hausse de 0,3% par rapport à janvier 2023. Comparé à novembre 2022, le niveau de l'indice a diminué de 3,5%. Par rapport à sa valeur de février 2022, l'indice a augmenté de 6,1%.**

En variation mensuelle, l'augmentation du niveau global des prix du mois de février 2023 est liée principalement à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%), « Transport » (1,5%) et « Restaurant et hôtel » (0,8%).

La montée en février 2023 du niveau global des prix comparativement à février 2022 découle de l'augmentation du niveau de prix des différentes rubriques de la nomenclature secondaire. Les niveaux de prix des produits frais ont évolué de 9,9%, ceux des produits de l'énergie de 20,1% et le niveau des prix de l'ensemble des produits les moins volatils du panier IHPC du Burkina est monté de 2,9%.

Selon l'origine des produits, la hausse du niveau des prix est ressortie à 5,7% pour les produits locaux et de 6,6% pour les produits importés. En s'intéressant au secteur de

production, on observe que la variation des prix observée au niveau global émane aussi bien de la progression des prix des produits du primaire (8,2%), du secondaire (5,2%) que du tertiaire (2,1%). Vu sous l'angle de la durabilité des produits, le niveau des prix des biens non-durables a augmenté de 8,4%, celui des produits semi-durables a évolué de 0,3% alors que celui des biens durables est demeuré stable. (Cf. Tableau 4).

L'évolution de l'indice global en février 2023 par rapport au même mois de 2022 provient principalement du renchérissement des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (7,7%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (8,8%), « Transport » (8,8%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (12,2) et « Restaurant et hôtel » (2,8%). Sur cette même période, le renchérissement des céréales non transformées (12,2%), des farines, semoules et gruaux (14,3%), huiles (11,9%), sucre (9,2%), des tabacs et stupéfiants (14,9%), combustibles solides et autres (13,9%), combustibles liquides (72,6%), carburants et lubrifiants (23,9%), transport routier de passagers (10,3%) et des services des restaurants, cafés et établissement similaires (2,9%) sont les principaux postes de consommation qui ont impulsés la hausse du niveau global.

**L'inflation en moyenne annuelle au mois de février 2023 est de 13,7% soit une baisse de 0,4 point de pourcentage.**

**En Côte d'Ivoire, en février 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a atteint un niveau de 119,6. Ainsi, il a progressé de 0,4% par rapport à janvier 2023 et de 0,9% par rapport à novembre 2022. Sur une année, l'indice a augmenté de 4,9 %.**

La variation mensuelle du niveau global des prix fait suite à celle des prix des fonctions « Transport » (1,3%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (0,7%), les « Restaurant et hôtel » (0,9%) et les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,2%).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, l'évolution en glissement annuel de l'indice indique des niveaux de prix en hausse de 4,9% pour les produits frais, 9,0% pour les produits de l'énergie et de 4,5% pour les hors produits frais et énergie. Selon la provenance des biens et services, le niveau des prix a augmenté à tous les niveaux de l'ordre de 5,1% pour les produits locaux et de 4,3% pour les produits importés. En fonction du secteur de production, les niveaux des prix des biens et services ont progressé de 4,8% pour le primaire et de 4,9% pour le secondaire et le tertiaire. Pour ce qui est de la durabilité des biens, les prix ont évolué de 5,5% pour les biens non-durables et de 3,2% pour les biens semi-durables, mais ont baissé de 0,7% pour les biens durables.

En février 2023, c'est principalement la hausse des niveaux de prix des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,6%), « Transport » (10,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (6,2%) et « Restaurant et hôtel » (7,5%) qui est à l'origine de l'évolution observée sur le niveau général des prix comparativement à février 2022. Sur cette même période, au regard des postes de consommations, c'est le renchérissement des céréales non transformées (7,5%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (17,8%), des loyers effectifs des locataires et sous locataires (6,4%), des carburants et lubrifiants (19,8%), des biens et services des transport routier de passagers (9,8%) et des restaurants, cafés et établissement similaires (7,8%) qui est à l'origine de la hausse du niveau global des prix en février 2023.

**Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 5,2% en février 2023, soit une quasi-stabilité par rapport au mois précédent.**

**En Guinée-Bissau, pour le mois de février 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation est monté de 0,7% en variation mensuelle pour se situer à 125,4. Comparé à son niveau de novembre 2022 et de février 2022, l'indice a respectivement progressé de 2,1% et de 10,3%.**

La progression mensuelle du niveau global des prix émane de la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,3%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,7%) et « Santé » (0,3%).

Au regard de la volatilité, la montée du niveau global des prix en glissement annuel découle de l'évolution des prix des produits de toutes les rubriques de la nomenclature avec 11,0% de hausse pour les prix des produits les moins volatils du panier IHPC. Selon la provenance des biens et services, la hausse du niveau général des prix fait suite à celle du niveau des prix des produits locaux (9,0%) et des produits importés (10,9%). Tenant compte du secteur de production, ce sont les hausses aussi bien des prix des produits des secteurs primaire (13,2%), secondaire (11,6%) que tertiaire (5,3%) qui ont impulsé la montée du niveau global. Selon la durabilité des biens, ce sont les biens non-durables (12,1%), les biens semi-durables (4,8%) et les biens durables (1,5%) qui ont entraîné l'augmentation en glissement annuel de l'Indice. (Cf. Tableau 4).

En février 2023, c'est essentiellement la hausse des prix des biens et services des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (14,4%), « Transport » (13,7%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (15,7%) qui sont à l'origine de la montée du niveau des prix observés par rapport à février 2022. Au niveau des postes de consommation, on note que la hausse du niveau global des prix est essentiellement due à l'augmentation des prix des céréales non transformées (20,3%), de la viande de mouton et de chèvre (42,8%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (30,8%), des légumes secs et oléagineux (48,2%), des huiles (20,3%) , des combustibles solides et autres (29,5%), carburants et lubrifiants (18,0%) et transport routier de passagers (15,1%).

**Le taux d'inflation en moyenne annuelle est de 8,5% en février 2023, ce qui correspond à une augmentation de 0,3 point de pourcentage par rapport à son niveau du mois précédent.**

**Au Mali, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de février 2023 a baissé de 0,3% comparativement au mois précédent avec un niveau affiché de 116,0. Ainsi, il marque une régression de 1,8% par rapport au mois de novembre 2022 et une augmentation de 5,9% par rapport à la même période de l'année 2022.**

En février 2023, la baisse du niveau global des prix résulte principalement de la chute du niveau des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,9%), « Communication » (-2,3%), « Transport » (-0,5%). Toutefois, une progressions des prix des produits des biens et services des fonctions suivante : « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (2,4%) et « Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer » (1,7%).

La progression observée en un an sur le niveau général des prix fait suite à l'accroissement des niveaux de prix des produits frais de 5,5%, des produits de l'énergie de 15,3% et des hors produits frais et énergie de 2,7%. Par rapport à l'origine des produits, la hausse des prix provient aussi bien du renchérissement des biens et services locaux (6,7%) que de celui des biens importés (6,3%). S'agissant de l'évolution du niveau des prix des produits selon leur secteur de production, elle fait suite à la progression des produits du primaire (9,1%), du secondaire (7,1%) et du tertiaire (0,8%). Au regard de la durabilité des biens, la hausse

a été observée pour les biens non-durables (9,4%) et les semi-durables (6,8%). Pour les biens durables leur niveau de prix est en baisse (-5,6%) sur cette même période.

Toujours en progression annuelle, l'augmentation observée du niveau global fait suite à la hausse des niveaux de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (7,9%), « Transport » (8,1%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (4,8%), « Loisirs et cultures » (18,2%) et « Biens et services divers » (8,4%).

L'évolution de l'indice fait suite à la montée du niveau des prix des postes de consommations suivantes : les céréales non transformées (12,5%), les poissons frais (11,3%), les huiles (11,1%), le gaz (59,8%), les carburants et lubrifiants (27,7%), le transport routier de passagers (19,5%) et les services des restaurant, café et établissements similaires (4,0%)

**L'inflation en moyenne annuelle se situe à 9,3% en février 2023, soit un léger repli de 0,1 point de pourcentage par rapport à son niveau de janvier 2023.**

**Au Niger, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en février 2023 est de 112,9 soit un repli de 0,3% comparativement à janvier 2023. Par rapport aux mois de novembre 2022 et de février 2022, les prix ont augmenté respectivement de 0,1% et de 1,1%.**

L'évolution du niveau général des prix en février 2023 par rapport au mois précédent résulte essentiellement du recul du niveau des prix des produits pour les fonctions « Produit alimentaire et boissons non alcoolisées » (-0,9%), « Articles d'habillement et chaussures » (-0,7%). Toutefois, les hausses suivantes ont été observées : Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (0,8%), « Santé » (0,7%), « Biens et services divers » (0,8%), « Transport » (0,2%) et « Boissons et alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,1%).

De l'analyse selon la volatilité, il ressort que la variation en glissement annuel de l'Indice global découle de l'augmentation du niveau des prix des produits de l'énergie (3,8%) et des hors produits frais et énergie (4,3%). Toutefois l'impact des montées de prix a été amoindri par la baisse des prix des produits frais de 3,9%.

Selon la provenance des biens et services, l'augmentation du niveau des prix émane de celle des prix des produits importés de 0,6. De l'observation selon le secteur de production, il ressort que ce sont les secteurs secondaire (2,8%) et tertiaire (2,4%) qui ont des prix en progression. Tandis que le niveau de prix a replié de 3,5% pour les produits du primaire. Au regard de la durabilité, la hausse globale de l'indice fait suite à celle des biens non-durables (0,6%), des biens semi-durables (3,9%) et des biens durables (1,4%).

La variation en glissement annuel de l'indice global est en lien avec l'évolution des indices des fonctions « Transport » (2,6%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (3,4%) et « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (4,1%), les « biens et services divers » (5,2%) et « Loisirs et culture » (5,1%).

A un niveau plus détaillé, la hausse émane de celle du niveau des prix des huiles (11,5%), des volailles (16,8%), des pains (12,3%), des combustibles solides et autres (0,6%), des transports routiers de passagers (4,6%) et restaurant, cafés et établissements similaires (2,2%). Notons toutefois la baisse du niveau des prix des céréales non transformées (-9,4%).

**En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 3,6% en février 2023, soit une baisse de 0,3 point de pourcentage comparativement au mois précédent.**

**Au Sénégal, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de février 2023 s'est établi à 125,2. Ce qui traduit un rebond de 0,4% en variation mensuelle. Comparé**



**à son niveau de novembre 2022 et de février 2022, l'indice a respectivement diminué de 2,4% et augmenté de 9,4%.**

La variation mensuelle à la hausse de l'indice global fait suite principalement à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,5%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (0,5%), « Articles d'habillement et chaussures » (0,2%) et « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,1%).

En rythme annuel, le niveau des prix des produits frais a augmenté de 13,2%, celui des produits de l'énergie de 18,2% et celui des hors produits frais et énergie de 6,1%. Selon la provenance des produits, la hausse du niveau des prix en variation annuelle a été observée aussi bien pour les produits locaux (10,0%) que pour les produits importés (7,9%). Selon le secteur de production, la montée des prix s'est ressentie à tous les niveaux : primaire (12,2%), secondaire (7,4%) et tertiaire (5,2%). Au regard de la durabilité des biens, le niveau des prix a augmenté de 11,2% pour les biens non-durables, de 6,2% pour les biens semi-durables et de 6,5% pour les biens durables.

En glissement annuel, au mois de février 2023, la hausse de l'IHPC découle principalement des évolutions de prix enregistrées pour les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (11,6%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (8,7%), « Loisirs et culture » (16,0%), « Articles d'habillement et chaussures » (5,2%) et « Restaurant et hôtel » (9,5%). Sur la période sous revue, l'évolution de l'indice émane des postes de consommation ci-dessous : céréales non transformées (13,9%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (24,1%), des huiles (17,4%), des légumes frais en fruits ou racine (19,9%), légumes secs et oléagineux (34,5%), des tubercules et plantains (24,9%), de l'électricité (20,5%), des combustibles solides et autres (37,1%), carburants et lubrifiants (19,2%) et restaurants, café et établissements similaire (9,7%).

**Le taux d'inflation en moyenne annuelle est à 10,3% en février 2023, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent.**

**Au Togo, en février 2023, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation affiche un niveau de 122,6 traduisant un repli de 1,1% en variation mensuelle. Comparé à son niveau de novembre 2022 et de février 2022, l'indice a respectivement augmenté de 1,1% et 5,2%.**

Le recul mensuel du niveau général des prix fait suite principalement à la baisse des prix des biens et services des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,9%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,9%) et « Transport » (-0,5%)

En février 2023, au regard de la volatilité, c'est la montée simultanée en glissement annuel des niveaux de prix des produits de l'énergie (13,9%) et des hors produits frais et énergie (7,0%) qui a entraîné celle du niveau global des prix. Relativement à la provenance des biens et services, les niveaux de prix sont tous en hausse avec des variations de 3,0% pour les produits locaux et dans une plus grande mesure de 10,7% pour les produits importés. Du point de vue de la classification selon le secteur de production des biens et services, l'augmentation du niveau général des prix émane essentiellement de la hausse des prix des produits du secondaire (7,9%) et du tertiaire (4,4%). Au regard de la durabilité des biens, tous les niveaux de prix sont en hausse : 5,2% pour les biens non durables, 6,5% pour les pour les semi-durables et de 2,4% pour les durables.

Les variations du niveau des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,5%), « Transport » (17,2%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles »

(4,4%), « Restaurant et hôtel » (10,4%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (8,4%) et « Articles d'habillement et chaussures » (7,0%) expliquent en grande partie l'importante hausse en glissement annuel de l'IHPC du Togo.

Au niveau poste, la progression du niveau des prix des fonctions cités plus haut ont été impulsées par celle des huiles (31,7%), des pains (24,6%), combustibles solides et autres (51,9%), combustibles liquide (27,6%), carburants et lubrifiants (36,3%), transport routier de passagers (14,3%) et restaurants, cafés et établissement similaires (10,6%).

**Le taux d'inflation moyen annuel, s'est établi à 7,3% en février 2023 marquant un repli de 0,3 point de pourcentage par rapport au mois précédent.**

#### IV. EVOLUTION ANNUELLE

**En février 2023, le niveau de l'IHPC a enregistré une progression de 5,7% dans la zone UEMOA comparativement à son niveau de février 2022.** Sur cette même période, les prix sont montés dans tous les pays de l'Union. Ainsi, les différentes variations par ordre décroissant enregistrées sont de 10,3% en Guinée-Bissau, 9,4% au Sénégal, 6,7% au Bénin, 6,1% au Burkina Faso, 5,9% au Mali, 5,2% au Togo, 4,9% en Côte d'Ivoire, 1,1% au Niger. (Cf. Graphique 1). Cette inflation est en hausse au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau comparativement au mois précédent.

En ce qui concerne particulièrement les « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », entre février 2022 et février 2023, l'indice s'est accru de 6,8%. (Cf. Graphique 2).

**Le taux d'inflation en moyenne annuelle au mois de février 2023 est de 7,3% au niveau régional.** Dans les différents Etats de l'Union, par ordre décroissant, les taux d'inflation sont de 13,7% au Burkina Faso, 10,3% au Sénégal, 9,3% au Mali, 8,5% en Guinée-Bissau, 7,3% au Togo, 5,2% en Côte d'Ivoire, 3,6% au Niger et 1,2% au Bénin. (Cf. Tableau 5).

**L'inflation régionale en moyenne annuelle au mois de février 2023 est tirée principalement par l'évolution du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (11,7%)** et dans une moindre mesure, par l'augmentation du niveau des prix pour les produits des autres fonctions de consommation : « Transport » (6,7%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (6,2%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (5,2%) et « Restaurant et Hôtel » (4,2%). (Cf. Tableau 6).

Vu sous l'angle de la nomenclature secondaire, l'inflation régionale est tirée aussi bien par les produits frais, les produits de l'énergie que les hors produits frais et énergie qui ont progressé en moyenne annuelle respectivement de 13,4%, 8,7% et 5,0%. Selon le secteur de production des biens et services, la hausse des prix est affichée à tous les niveaux : 12,5% pour le primaire, 5,9% pour le secondaire et 3,0% pour le tertiaire. Quant à la durabilité des biens, ce sont essentiellement les biens non-durables et les semi-durables qui tirent à la hausse le niveau général des prix avec des évolutions respectives de 10,4% et de 3,0% en février 2023. (Cf. Tableau 7).

## V. ANNEXES

**Tableau 1** : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		févr-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	760	104,8	110,5	110,8	111,8	111,9	0,0	1,2	6,7
BURKINA FASO	1258	114,4	125,8	123,2	121,0	121,3	0,3	-3,5	6,1
COTE D'IVOIRE	3131	114,1	118,6	119,2	119,2	119,6	0,4	0,9	4,9
GUINEE-BISSAU	141	113,7	122,8	123,9	124,5	125,4	0,7	2,1	10,3
MALI	1428	109,5	118,1	118,0	116,4	116,0	-0,3	-1,8	5,9
NIGER	1111	111,7	112,8	112,8	113,3	112,9	-0,3	0,1	1,1
SENEGAL	1491	114,4	128,2	126,9	124,7	125,2	0,4	-2,4	9,4
TOGO	681	116,6	121,3	122,6	124,0	122,6	-1,1	1,1	5,2
<b>UEMOA</b>	<b>10000</b>	<b>112,7</b>	<b>119,9</b>	<b>119,6</b>	<b>119,0</b>	<b>119,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>5,7</b>

Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 2** : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA

FONCTIONS	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		févr-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	1 mois	3 mois	12 mois
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	120,9	132,8	131,6	129,4	129,2	-0,2	-2,7	6,8
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	121	116,7	121,9	122,5	125,1	125,0	0,0	2,6	7,1
Articles d'habillement et chaussures	703	107,9	110,0	110,5	111,1	111,2	0,1	1,1	3,0
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1108	109,8	115,4	115,9	116,7	117,2	0,4	1,6	6,7
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	452	107,2	109,5	109,8	110,5	111,2	0,7	1,6	3,8
Santé	423	106,3	107,0	108,0	108,1	108,1	0,0	1,1	1,7
Transports	892	103,2	110,3	111,3	111,8	112,5	0,6	2,0	9,0
Communication	487	96,3	97,2	97,2	97,3	96,9	-0,3	-0,2	0,6
Loisirs et culture	254	103,9	110,2	110,6	110,8	110,6	-0,2	0,4	6,4
Enseignement	231	109,0	109,9	110,0	110,0	110,1	0,1	0,1	1,0
Restaurant et Hôtel	639	109,7	114,8	115,3	116,0	116,7	0,5	1,6	6,3
Biens et services divers	444	108,8	111,6	111,8	112,3	112,6	0,2	0,9	3,4
<b>UEMOA</b>	<b>10000</b>	<b>112,7</b>	<b>119,9</b>	<b>119,6</b>	<b>119,0</b>	<b>119,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>5,7</b>
<b>Hors produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>5753,7</b>	<b>109,8</b>	<b>110,7</b>	<b>111,2</b>	<b>111,7</b>	<b>112,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2,0</b>

Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 3** : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2023)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	-0,3	0,8	1,4	0,6	-1,4	-1,1	0,5	-3,3	<b>0,0</b>
Energie	-0,6	1,1	2,7	-0,5	2,1	0,3	0,7	-2,4	<b>1,0</b>
<b>Hors produits frais et énergie</b>	0,0	0,0	-0,1	0,6	-0,2	0,3	0,3	-0,1	<b>0,0</b>
Local	0,2	0,1	0,6	0,5	-0,2	-0,6	0,5	-1,1	<i>nd</i>
Importé	-0,1	0,7	-0,6	0,5	-0,7	-0,4	0,3	-0,4	<i>nd</i>
Primaire	0,3	0,5	1,7	1,3	-0,6	-1,0	0,6	-3,4	<b>0,5</b>
Secondaire	-0,4	0,2	-0,2	0,6	0,2	0,1	0,3	-0,7	<b>-0,1</b>
Tertiaire (services)	0,0	0,4	0,2	0,0	-0,9	0,1	0,1	0,4	<b>0,1</b>
Non durable	-0,3	0,4	0,6	0,8	-0,9	-0,4	0,5	-1,7	<b>0,0</b>
Semi Durable	-0,2	0,0	0,3	0,1	2,3	0,3	0,3	0,2	<b>0,6</b>
Durable	-0,1	-0,1	0,1	0,0	-0,7	0,0	-0,5	0,2	<b>-0,1</b>

Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 4** : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de février 2023)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	5,5	9,9	4,9	11,8	5,5	-3,9	13,2	-3,4	<b>5,8</b>
Energie	21,5	20,1	9,0	20,0	15,3	3,8	18,3	13,9	<b>13,8</b>
<b>Hors produits frais et énergie</b>	5,2	2,9	4,5	11,0	2,7	4,3	6,1	7,0	<b>4,6</b>
Local	5,8	5,7	5,1	9,0	6,7	-1,1	10,0	3,0	<i>nd</i>
Importé	9,5	6,6	4,3	10,9	6,3	0,6	7,9	10,7	<i>nd</i>
Primaire	1,4	8,2	4,8	13,2	9,1	-3,5	12,2	-4,0	<b>6,4</b>
Secondaire	14,2	5,2	4,9	11,6	7,1	2,8	7,4	7,9	<b>6,6</b>
Tertiaire (services)	2,1	2,1	4,9	5,3	0,8	2,4	5,2	4,4	<b>3,8</b>
Non durable	11,1	8,4	5,5	12,1	9,4	0,6	11,2	5,2	<b>7,1</b>
Semi Durable	3,0	0,3	3,2	4,8	6,8	3,9	6,2	6,5	<b>4,2</b>
Durable	-0,5	0,0	-0,7	1,5	-5,6	1,4	6,5	2,4	<b>0,7</b>

Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 5** : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union

PAYS	Pondération	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23
BENIN	760	1,5	1,5	1,5	1,4	0,8	1,2
BURKINA FASO	1258	12,5	13,5	14,0	14,1	14,1	13,7
COTE D'IVOIRE	3131	5,1	5,2	5,2	5,2	5,1	5,2
GUINEE-BISSAU	141	7,0	7,3	7,6	7,9	8,2	8,5
MALI	1428	9,1	9,6	9,8	9,7	9,4	9,3
NIGER	1111	4,5	4,4	4,4	4,2	4,0	3,6
SENEGAL	1491	7,2	8,0	8,9	9,7	10,1	10,3
TOGO	681	7,1	7,2	7,5	7,6	7,6	7,3
<b>UNION</b>	<b>10000</b>	<b>6,7</b>	<b>7,1</b>	<b>7,3</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>

Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 6** : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices des fonctions de consommation

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	11,7	12,2	12,5	12,5	12,1	11,7
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	121	4,9	5,3	5,3	5,4	5,9	6,2
Articles d'habillement et chaussures	703	2,0	2,3	2,4	2,7	2,8	2,9
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1108	4,1	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	452	2,0	2,1	2,2	2,3	2,5	2,6
Santé	423	1,4	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7
Transport	892	4,1	4,7	5,1	5,6	6,2	6,7
Communication	487	0,5	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1
Loisir et culture	254	2,1	2,5	2,7	3,0	3,2	3,8
Enseignement	231	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Restaurant et hôtel	639	2,7	3,0	3,3	3,5	3,8	4,2
Biens et services divers	444	2,7	2,8	2,9	3,0	3,0	3,1
<b>Total</b>	<b>10000</b>	<b>6,7</b>	<b>7,1</b>	<b>7,3</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>

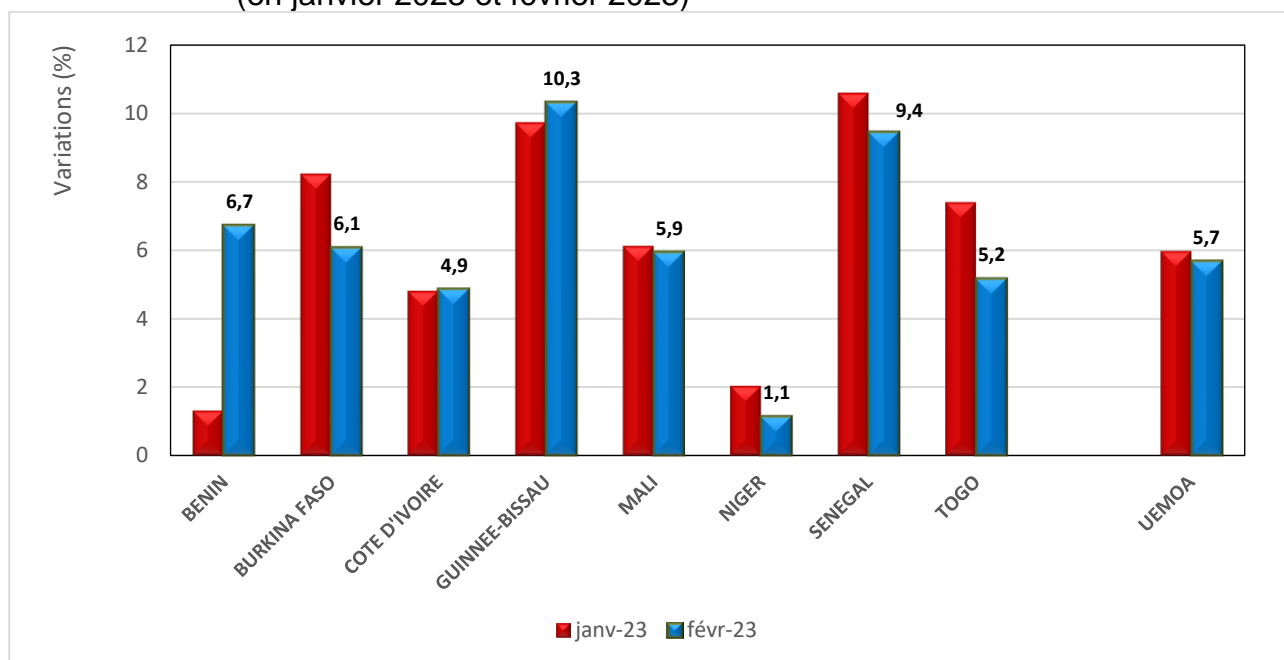
Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Tableau 7** : Variation en moyenne annuelle (en %) au mois (m) des indices de la nomenclature secondaire

Libellé	Pondération	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23
Produit frais	2425,2	13,6	14,3	14,8	14,8	14,1	13,4
Energie	721,4	4,6	5,7	6,5	7,1	7,8	8,7
<b>Hors produits frais et énergie</b>	<b>6853,4</b>	<b>4,5</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>
Primaire	2893,6	12,0	12,7	13,3	13,3	13,0	12,5
secondaire	4170,8	5,1	5,3	5,5	5,6	5,7	5,9
Tertiaire (services)	2935,6	2,4	2,5	2,6	2,7	2,8	3,0
Non durable	5596,8	9,6	10,1	10,6	10,7	10,6	10,4
Semi Durable	1250,5	2,2	2,3	2,5	2,7	2,8	3,0
Durable	464,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1

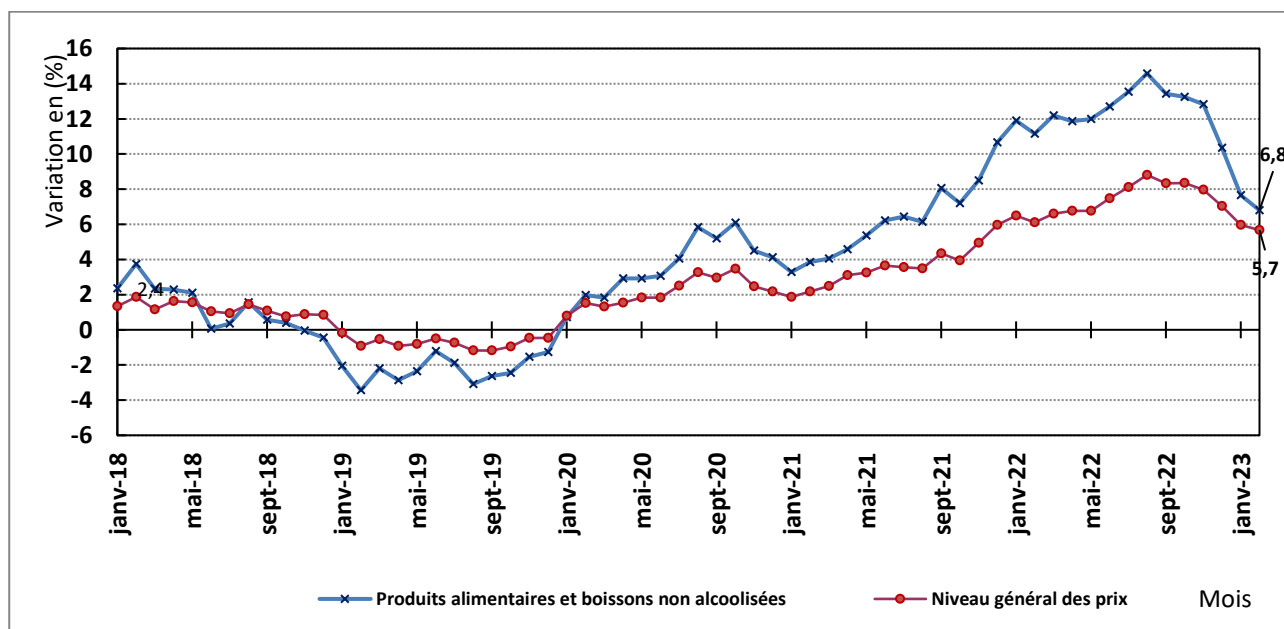
Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Graphique 1** : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (en janvier 2023 et février 2023)



Source : INS/Commission de l'UEMOA

**Graphique 2** : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union



Source : INS/Commission de l'UEMOA